

Enregistrement obligatoire des clients PrePay

Les clients Orange PrePay peuvent se faire enregistrer dans 2'100 postes

Les clientes et clients Orange PrePay peuvent, dès le 1er août 2004, se faire enregistrer dans les points de vente Orange ainsi qu'auprès de plus de 2'100 offices de poste. Un réseau particulièrement vaste de points de vente et d'enregistrement est ainsi mis à leur disposition. En vertu des dispositions légales, l'enregistrement doit avoir été effectué d'ici au 31 octobre 2004. Orange a une nouvelle fois informé les clients PrePay concernés par SMS. Les personnes soumises à cette formalité et qui ne procéderont pas à l'enregistrement de leurs cartes Orange PrePay verront, après le 31 octobre 2004, leurs cartes mises hors service, et ce conformément à la loi. Doivent s'enregistrer les cartes PrePay qui ont été mises en service après le 1er novembre 2002.

Dès le 1er août 2004, les personnes qui achètent de nouvelles cartes PrePay doivent s'enregistrer. Les utilisateurs qui ont mis leur carte PrePay en service après le 1er novembre 2002 doivent également se faire enregistrer. Ces formalités ont été rendues obligatoires par les prescriptions de la nouvelle Ordonnance fédérale.

C'est la raison pour laquelle plus de 2'100 offices de poste sont à la disposition des clientes et clients Orange PrePay en plus des points de vente Orange. Le passeport, la carte d'identité ou un autre document officiel autorisant l'entrée en Suisse devront être présentés lors de la procédure d'enregistrement. Pour les ressortissants de pays tiers, il peut s'agir par exemple des permis d'établissement ou de séjour. Il n'est pas possible de s'enregistrer avec un permis de conduire.

Les clients privés devront indiquer leurs nom, prénom, adresse, date de naissance et profession. Pour les clients commerciaux, ce sont la raison sociale de l'entreprise et l'adresse du siège social qui seront enregistrés. L'habilitation à signer au nom de la société devra également être prouvée (p.ex. au moyen de l'extrait le plus récent du Registre du commerce) et la personne représentant la société devra pouvoir être identifiée au moyen d'un passeport ou d'une carte d'identité.

Dès le 1^{er} novembre 2004, Orange a l'obligation légale de bloquer les cartes PrePay concernées qui n'auront pas été enregistrées à cette date. Selon les conditions générales, le crédit PrePay expire 360 jours après le premier appel, si la carte PrePay n'a pas été rechargée durant ce laps de temps.

Pour en savoir plus sur Orange, Orange PrePay, les possibilités de recharger le compte Orange PrePay ainsi que tous les autres services et produits Orange, rendez-vous sur le site www.orange.ch

Orange Communications SA
World Trade Center
Av. de Gratta-Paille 2
Case postale 455
CH-1000 Lausanne 30 Grey

Therese Wenger, Director Media & PR
Orange +41 78 787 10 16
Téléphone +41 21 216 10 16
Fax +41 21 216 10 15
E-Mail therese.wenger@orange.ch
Internet www.orange.ch